



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E101162

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2023

ÉDITÉ LE 14/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/07/2004

Forme juridique : EURL

Capital : 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 477 996 193 00041

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9251890

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA H11601Z1254000/002 112088/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA H11601Z1254000/002 112088/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : LOMBARD

300 AV GUILLAUME CAILHAU
ZA LANNOLIER 2
11000 CARCASSONNE

Téléphone : 09 63 29 30 66

Fax :

Portable : 06 22 43 66 37

Site Internet : entreprise-lombard.fr

E-mail : entriselombard11@gmail.com

Responsabilité légale :

LOMBARD SANDRA ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur, Charpentier, Chauffagiste, Couvreur, Électricien, Maçon, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	01/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
106 AVENUE SAMUEL CHAMPLAIN
34000 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.